

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SÉANCE DU 01.10.2026

Date de la convocation : 24/09/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Nombre de procuration : 3

Date d'affichage : 05/10/2026

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'octobre à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : JACQ Frédéric (procuration à Madame LEZEC Karine), PHILIPPE Anne (procuration à Monsieur BRIERE Yoan), BUREAU Elise (procuration à Monsieur LEVREL Yann).

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEVREL Yann

DÉLIBÉRATION N° 05

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, la commune ne dispose pas de règlement intérieur encadrant le fonctionnement de ses accueils périscolaires.

Afin de formaliser les modalités de fonctionnement de ces services et de préciser les droits et obligations des enfants, des familles et de la commune, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur des accueils périscolaires.

Ce règlement concerne notamment l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que l'accueil des enfants pendant la pause méridienne, et précise les modalités d'inscription, de réservation, de prise en charge des enfants, les règles de vie et de comportement, ainsi que les conditions de facturation et d'absence.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur des accueils périscolaires, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **DE CRÉER** un règlement intérieur des accueils périscolaires de la commune de Trédrez-Locquémeau ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des accueils périscolaires, annexé à la présente délibération ;
- **DE FIXER** son entrée en vigueur à compter du 1 octobre ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

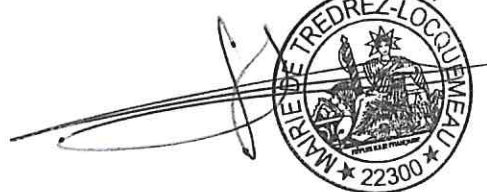
à sa mise en œuvre.

ID : 022-212203491-20261005-10_2026_05-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

*Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 05.10.2026*

PERREAU Frédéric, Maire,



**LEVREL Yann,
Secrétaire de séance**

